

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 05/11/2019

1) Validation du compte rendu du conseil municipal du 01/10/2019 :

Le compte-rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

2) Fixation et révision libre des attributions de compensation 2019 :

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes-membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

L'attribution de compensation passe d'un montant de 9 749€ en 2018, à 2 164.41€ pour l'année 2019. Le changement du montant d'attribution de compensation s'explique par le transfert depuis le 01/01/2019 du paiement de l'allocation vétéran par la CA3B en lieu et place de la commune (10 917.59€) et à l'intégration du fonds de solidarité aux communes rurales et rurales accessibles de moins de 1 000 habitants, d'un montant de 3 333€ au bénéfice de la commune.

3) Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable année 2018 du Syndicat de Distribution d'Eau de la MOYENNE REYSSOUZE dissous au 31/12/2018 :

Mr Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint au maire, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat de Distribution d'Eau de la MOYENNE REYSSOUZE. Il indique que le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé, soit un prix de 2.03€ le m³ pour l'année 2018.

Le conseil municipal approuve ce rapport.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les quatre syndicats des eaux présents sur le territoire de la CA3B ont fusionné pour créer le syndicat de distribution d'eau potable Bresse-Suran-Revermont. Une harmonisation du prix du service sera appliquée pour l'ensemble des habitants de ce nouveau syndicat. A terme, une augmentation du prix de l'eau aura donc lieu.

4) Bâtiment communal situé au 95 route de beaupont - Aménagement de la bibliothèque / Désignation du maitrise d'œuvre :

Le projet aménagera la bibliothèque au RDC du bâtiment des écoles et réhabilitera le logement à l'étage. Une amélioration thermique est également envisagée par une isolation par l'extérieur sur la totalité du bâtiment. Cette opération permettra à la commune d'être en conformité avec l'agenda d'accessibilités programmé.

Le budget prévisionnel affecté à ce projet est d'environ 100 000€ HT.

Le conseil municipal désigne le groupement conjoint et solidaire, Mr CUCCHIA Claudio, architecte mandataire et le cabinet AIN'GENIERIE SARL représenté par Mr Laurent HUBERT,

afin d'effectuer la mission d'études préliminaires, AVP, PC, PRO-DCE, DET et AOR pour un montant de 12 000€ TTC.

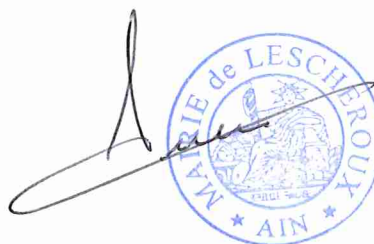
5) Bâtiments communaux :

Travaux logement n°5 de la cure : le devis d'un montant de 3 873.10€ TTC correspondant à des travaux d'isolation en façade nord et à la démolition du four de l'entreprise VEUILLET ainsi que le devis s'élevant à 3 404.23 € TTC établi par l'entreprise VERVIER pour le remplacement du système de chauffage, sont validés.

Une réunion en présence d'ALEC01 aura lieu le 12 novembre pour évaluer techniquement les solutions envisagées.

6) Concours du Receveur Municipal / Attribution d'indemnité :

Le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2019, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LESCHEROUX' at the top and 'AIN' at the bottom, with a central emblem.